

CONSULTATION PUBLIQUE – RAY-MONT LOGISTIQUES

SUGIR SELLIAH – 6 NOVEMBRE 2024

Titulaire d'une maîtrise en sciences biologiques, je suis doctorante en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et en sciences biologiques à l'Université de Montréal. Je suis également coordonnatrice des Amis du Champ des Possibles, un espace vert informel et protégé dans le quartier du Mile End.

Je me suis familiarisée avec le travail de la Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM et les enjeux qui les préoccupent au cours des derniers mois. Les enjeux d'aménagement territorial, de justice environnementale et sociale, du droit à un environnement sain, d'accès à la nature de proximité m'interpellent puisqu'ils sont communs à plusieurs luttes menées par les citoyen-nes, dont celle dans laquelle je suis engagée.

La présence du parc industriel de la Grande-Prairie (superficie 3 km²) au cœur de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve fragilise la qualité des milieux de vie des citoyens. Ce territoire est occupé à 89% par des industries, a une canopée d'environ 5%, toutes les berges du fleuve sont occupées par des installations industrielles partenaires du Port de Montréal, on y retrouve la plus grande base militaire au Canada, des voies ferrées qui se terminent à la gare de triage Longue-Pointe CN à la limite est du quartier Viauville et qui sera remise en service quotidiennement avec l'arrivée de Ray-Mont Logistiques, de grands axes routiers (rues Notre-Dame et Souigny, autoroute 25) sans oublier la volonté de la Ville de construire un nouvel accès autoroutier pour faciliter le transit de la marchandises (lire ici le camionnage) mais qui servira aussi à tous les types de véhicules ! Sans oublier qu'il contient aussi deux quartiers résidentiels enclavés.

En fait, dans un rayon de 1 km, dans et autour du secteur Assomption-Sud Longue-Pointe, c'est environ 50 000 personnes qui sont aux premières loges de l'ensemble des nuisances résultant de la prospérité économique de la Ville, du Québec, de l'Est du Canada. On y ajoute maintenant l'implantation de la plus grande plateforme de transbordement de grains, céréales, légumineuses en Amérique du Nord, Ray-Mont Logistiques.

Depuis de nombreuses années les citoyen-nes mobilisé-es citent les nombreux articles et documents⁽¹⁾ qui concluent tous que les besoins du secteur sont le verdissement, l'augmentation de la nature de proximité et de la canopée, la réduction des nuisances ainsi que la limitation de la croissance des activités industrialo-portuaires et de logistiques.

Hier, Vivre en Ville et la Fondation du Grand Montréal ont publié un rapport très intéressant intitulé « Signes vitaux du Grand Montréal : Iniquités territoriales ». Le communiqué de presse⁽²⁾ mentionne :

« C'est maintenant prouvé: dans le Grand Montréal, les quartiers où se concentrent la pauvreté et les vulnérabilités sont aussi moins bien équipés et moins favorables à la santé. Alors que

notre façon d'organiser les milieux de vie devrait viser à atténuer les inégalités, ce sont toujours les mêmes qui subissent un cumul de nuisances. »

- Jeanne Robin, Directrice générale Vivre en Ville

Le rapport⁽³⁾ est rempli de données très intéressantes. J'ai choisi quelques extraits qui confirment que les inquiétudes des citoyen-nes de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont correctes et justes.

- Le centre et l'est de Montréal comprennent plusieurs îlots de chaleur... (p 84 de 136)
- En 2023, sur l'île de Montréal, on enregistrait 34 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 12 jours de smog. Les sources et événements responsables de ces jours de mauvaise qualité de l'air sont entre autres les industries de l'est de Montréal, les ateliers des cours de voirie de Montréal-Nord, la circulation sur les autoroutes, les activités du Port de Montréal, la circulation sur la rue Notre-Dame Est, le chauffage au bois, les feux d'artifice et les feux de forêt (Ville de Montréal, 2024c).

...Plusieurs secteurs défavorisés sont particulièrement exposés à la pollution causée par la circulation automobile. Le quartier Centre-Sud et le centre-ville de Montréal, Saint-Michel, Pointe-Saint-Charles, Hochelaga et le quartier Chomedey à Laval sont particulièrement concernés...(p 92 de 136)

- Les dommages sur la santé et la qualité de vie causés par le bruit seraient au deuxième rang des risques environnementaux les plus importants, après la pollution de l'air...
- Les principales sources de bruit en milieu urbain sont le transport routier, ferroviaire et aérien, ainsi que les travaux de construction et les divers bruits du voisinage. La circulation routière est d'ailleurs rapportée comme étant la principale source de gêne causée par le bruit chez la population canadienne en milieu urbain

Le centre-ville est très concerné par les enjeux de bruit, tout comme l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la municipalité de Montréal-Est ou encore le quartier Pointe-Saint-Charles. (p 94 de 136)

La situation du secteur Assomption-Sud Longue-Pointe fait l'objet d'une page entière (p 96 de 136) :

La cohabitation entre les milieux de vie résidentiels et les activités industrielles, ferroviaires et portuaires

Au-delà du trafic routier, les industries participent aussi aux nuisances sonores, selon leur proximité avec le tissu résidentiel.

Le cas d'Assomption Sud-Longue-Pointe

Dans l'est de Montréal, le territoire d'Assomption Sud-Longue-Pointe est singulier en raison de l'imbrication de secteurs résidentiels et spécialisés, et de la présence d'artères métropolitaines majeures.

Les fonctions résidentielle et industrielle sont présentes depuis fort longtemps sur ce territoire, de son développement jusqu'à aujourd'hui. À partir des années 2000, les espaces ouverts qui servaient de zones tampons entre les quartiers résidentiels et les zones industrielles ont cependant peu à peu été rognés en raison du développement de l'industrie de la logistique. Ceci a intensifié la pression sur les milieux de vie résidentiels et participé à leur enclavement tel qu'on le connaît aujourd'hui (Lambert, Ananian et Racine, 2021).

Les activités industrialio-portuaires continuent de prendre de l'expansion dans ce secteur, menaçant le bien-être et la qualité de vie des quelque 3550 personnes qui l'habitent et des 50 000 autres qui résident dans un rayon d'un kilomètre autour (Ananian et collab., 2024).



Exposition à différentes sources de bruit environnemental, portion de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Montréal)

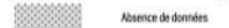
Part des logements exposée à un niveau sonore moyen de 60 dBA ou plus sur 24 heures



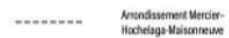
Sources de bruit environnemental



Aires de diffusion exclues de l'analyse



Limites



Source : Ville en Ville.
Données : Caribout, s. d. d'après Statistique Canada, 2021; MIEI, 2022; Rogetti et collab., 2016.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à toutes les dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques. Ces demandes ne visent qu'à optimiser les opérations de l'entreprise, elles ne sont d'aucune utilité pour favoriser la cohabitation. L'entreprise doit assurer aux citoyen-nés qu'elle s'implantera dans le respect du bien-être et de la santé de la population. Elle doit faire beaucoup plus en termes de mitigation des nuisances que ce que la réglementation exige afin de rétablir un lien de confiance avec la population locale. S'il le faut qu'elle réduise significativement le volume des activités sur le site, autrement qu'elle quitte. Les citoyen-nés étaient là au moment de l'achat du terrain, Ray-Mont Logistiques aurait dû en tenir compte.

La Ville ne doit pas aller de l'avant avec le projet de prolongement autoroutier Assomption-Souligny. Elle doit consacrer tous ses efforts à pérenniser la route temporaire du Port de Montréal et faire les aménagements nécessaires sur les rues Notre-Dame et Dickson afin d'offrir une solution exclusivement aux problèmes de camionnage présents.

Les gouvernements du Québec et du Canada doivent appuyer la Ville de Montréal dans ses efforts pour améliorer la qualité des milieux de vie, réduire les nuisances dans le secteur ASLP et responsabiliser le Port de Montréal et l'ensemble de ses partenaires à propos des nuisances générées par leurs activités et de mettre en place des mesures de compensation proportionnelles aux dommages sociaux, environnementaux et sanitaires.

(1) Ce mémoire déposé en 2022 lors des consultations publiques « Réflexion 2050 » contient de très nombreuses références vers des articles et documents en lien avec les enjeux du secteur ASLP

https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P117/8-136_Mobilisation%206600%20Parc-nature%20MHM_0.pdf

(2)

<https://fgmtl.org/nouvelles/communiquede-presse/signes-vitaux-quand-la-qualite-de-vie-est-compromise-par-le-milieu-de-vie/>

(3) https://fgmtl.org/wp-content/uploads/2024/10/SV_Iniquites_territoriales_FR.pdf